



**HAL**  
open science

## Entre désir de nature et peur de l'abandon : quelles attentes paysagères après l'arasement des barrages hydroélectriques de la Sélune ?

Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi, Olivier Thomas

### ► To cite this version:

Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi, Olivier Thomas. Entre désir de nature et peur de l'abandon : quelles attentes paysagères après l'arasement des barrages hydroélectriques de la Sélune ?. *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2019, *Paysages de l'eau*, 20, 10.4000/paysage.569 . hal-02476147

**HAL Id: hal-02476147**

**<https://hal.science/hal-02476147v1>**

Submitted on 21 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

---

## Entre désir de nature et peur de l'abandon : quelles attentes paysagères après l'arasement des barrages hydroélectriques de la Sélune ?

*Desire of Nature and Fear of Abandonment: Expectations Regarding the Landscape Following the Dismantling of the Hydroelectric Dams on the Sélune River*

**Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi et Olivier Thomas**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/569>

DOI : [10.4000/paysage.569](https://doi.org/10.4000/paysage.569)

ISSN : 1969-6124

### Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Institut Agro Rennes Angers, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage

Ce document vous est offert par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi et Olivier Thomas, « Entre désir de nature et peur de l'abandon : quelles attentes paysagères après l'arasement des barrages hydroélectriques de la Sélune ? », *Projets de paysage* [En ligne], 20 | 2019, mis en ligne le 20 juin 2019, consulté le 21 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.569>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Entre désir de nature et peur de l'abandon : quelles attentes paysagères après l'arasement des barrages hydroélectriques de la Sélune ?

*Desire of Nature and Fear of Abandonment: Expectations Regarding the Landscape Following the Dismantling of the Hydroelectric Dams on the Sélune River*

**Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi et Olivier Thomas**

---

- 1 L'évolution récente des politiques publiques de gestion des cours d'eau est marquée par l'affirmation des principes de restauration écologique (Darby et Sear, 2008). Celle-ci vise à rétablir un écosystème dégradé afin de lui permettre de retrouver ses fonctionnalités écologiques. La restauration des cours d'eau se traduit notamment par une multiplication des opérations d'effacement d'ouvrages en travers (barrages, seuils de moulins) visant à assurer la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation des poissons migrateurs et le transit sédimentaire. Plusieurs travaux menés aussi bien en France (Germaine et Barraud, 2013 ; Le Calvez, 2015 ; Barraud et Germaine, 2017) qu'en Europe (Lejon *et al.*, 2009 ; Jørgensen et Renöfält, 2013) ou aux États-Unis (Fox *et al.*, 2016) ont montré le caractère conflictuel de ces projets qui remettent en cause les usages associés au plan d'eau et un patrimoine vernaculaire auquel les habitants sont attachés (Sneddon *et al.*, 2017 ; Germaine *et al.*, à paraître).
- 2 Nous formulons l'hypothèse que la notion de paysage, comportant à la fois une dimension matérielle et une dimension sensible (Bertrand, 1978 ; Besse, 2018), constitue un élément crucial pour appréhender les résistances vis-à-vis de la restauration des cours d'eau. La suppression d'obstacles aboutit de fait à une

reconfiguration importante des milieux naturels et des paysages de la rivière puisqu'elle entraîne la disparition du plan d'eau en amont et modifie la configuration de la rivière à plein bord (Lespez et Germaine, 2016). Souvent envisagée comme une simple opération écologique, sa mise en œuvre s'accompagne pourtant de la définition et de la création de nouveaux paysages. Elle est parfois présentée comme visant le retour à un paysage antérieur, voire à la rivière « naturelle » ou « sauvage ». Elle se heurte alors à la réalité du terrain mais également à la multiplicité des représentations de la rivière et plus largement de la nature des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des élus, des riverains, des pêcheurs ou des écologistes mais aussi des gestionnaires. Elle est révélatrice de l'attachement des riverains et usagers au paysage de la rivière et de l'hétérogénéité des modèles de représentation (Luginbühl, 1991 ; Cadiou et Luginbühl, 1995 ; Michelin, 2000 ; Guisepelli, 2005) et des demandes concernant son devenir.

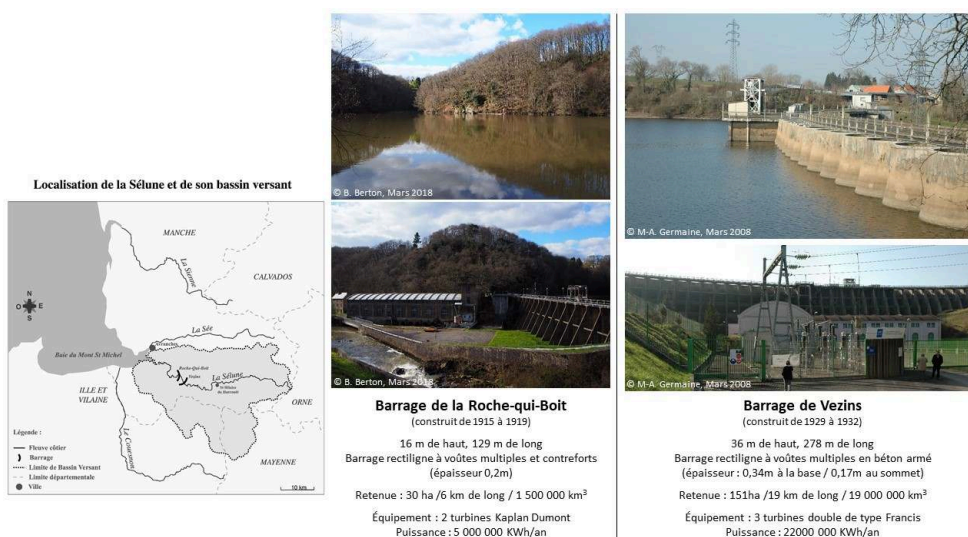
- 3 À partir de l'exemple de l'effacement des barrages hydroélectriques de la Sélune, il s'agit d'interroger la prise en compte du paysage dans le projet de restauration des continuités écologiques. L'objectif est d'évaluer la manière dont les promoteurs de l'opération et les experts recrutés pour sa mise en œuvre envisagent le paysage de la rivière restauré en relevant les formes proposées mais aussi les valeurs véhiculées. Il s'agit également d'observer la manière dont les différentes parties prenantes se saisissent (ou pas) du paysage pour défendre ou au contraire s'opposer au projet de suppression des barrages comme cela a pu être examiné pour d'autres objets (Lolive, 1997 ; Labussière, 2009). Pour cela, nous proposons d'observer comment le projet rencontre et/ou bouscule les représentations paysagères des habitants et des usagers. Cela amène à interroger le poids de la transformation mais aussi de l'entretien de ces espaces dans la controverse.

## L'effacement des barrages hydroélectriques de la Sélune : un projet d'ampleur inédite

### Barrages et paysages de la Sélune : de l'âge d'or à l'endormissement<sup>1</sup>

- 4 La Sélune est un fleuve côtier qui draine un bassin-versant d'une superficie de 1 014 km<sup>2</sup> et parcourt 68 km avant de se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel. Avec une densité de population inférieure à 60 hab/km<sup>2</sup>, c'est un bassin-versant dominé par des paysages agricoles reposant sur un triptyque prairies temporaires, maïs fourrage et céréales (Marie *et al.*, 2014). Deux barrages hydroélectriques sont installés sur la partie aval de la rivière : le barrage de la Roche-qui-boit (16 m) et de Vezins (36 m) (figure 1). Ces derniers ont conduit à l'ennoisement de prairies de fond de vallée. Construits au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces ouvrages sont exploités depuis 1945 par EDF.

Figure 1. Les barrages hydroélectriques de la Sélune : localisation et caractéristiques



- 5 La mise en service des barrages s'accompagne de visites. L'intérêt pour les ouvrages est encore bien présent après-guerre, témoignant de la domination d'une vision prométhéenne de la nature (Rode, 2010 ; Flaminio, 2018). Les lacs deviennent des espaces de loisirs populaires ensuite valorisés par les élus (Germaine et Lespez, 2014). Au cours de cette période qu'on peut qualifier d'âge d'or des lacs, ces derniers deviennent un espace vécu (Frémont, 1976) et des symboles du territoire (Raffestin, 1980 ; Debarbieux, 1995).
- 6 La seconde moitié des années 1990 est à l'inverse marquée par un endormissement. Les chemins de randonnée ne sont plus aussi bien entretenus. La base de loisirs se replie sur l'accueil des groupes. Les abords des lacs sont accaparés par les pêcheurs (Germaine et al., 2016). Enfin, l'interdiction de baignade due à la turbidité de l'eau et à la présence de cyanobactéries semble vécue comme une fatalité par les élus.

## De la décision d'arasement aux travaux : oppositions et rebondissements

- 7 L'effacement des barrages a été annoncé en novembre 2009 par le gouvernement à l'occasion du lancement du plan d'action pour la restauration des cours d'eau (figure 2). Il est d'emblée présenté comme une opération exemplaire du fait de la taille des ouvrages (aucun barrage de cette dimension n'a été arasé en Europe<sup>2</sup>) et de la proximité de la baie du Mont-Saint-Michel. L'enjeu principal réside dans le retour du saumon.
- 8 Le projet d'effacement fait l'objet d'une vive contestation (Germaine et Lespez, 2014). Celle-ci est relayée par l'association Les Amis du barrage créée en 1993 pour valoriser la vidange des lacs et réactivée par l'annonce de la suppression des barrages. En 2017, elle regroupait 417 adhérents. Outre des démarches politiques et juridiques, l'association exprime son opposition à travers des manifestations, des banderoles, des réunions publiques réunissant jusqu'à 300 personnes (figure 2). Les Amis du barrage se sont saisis de l'enquête publique organisée durant l'automne 2014 pour exprimer leur mécontentement. Puis, après que l'idée d'un référendum local émise par la ministre de l'Environnement a échoué, ils ont lancé fin 2014 une consultation populaire. Ils

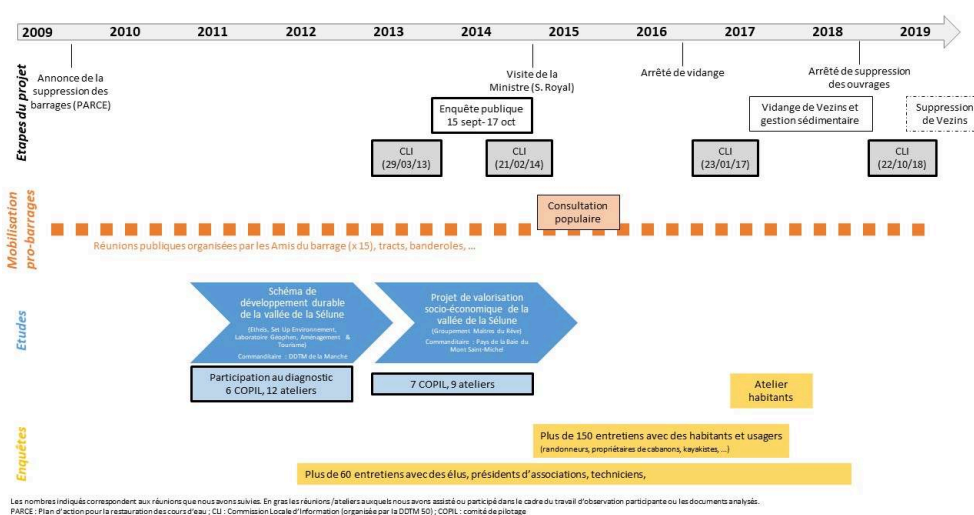
revendiquent près de 20 000 participants qui pour 98,89 % se sont exprimés<sup>3</sup> contre la destruction.

- 9 Cette hostilité a conduit à de multiples rebondissements (Germaine et Lespez, 2017). Malgré un avis favorable à la suppression des ouvrages rendu en octobre 2014 à l'issue de l'enquête publique, la ministre de l'Environnement a suspendu la décision à une inspection des ouvrages (Cholley *et al.*, 2015). La vidange de Vezins s'est étalée sur 18 mois (mars 2017 à septembre 2018) afin notamment de gérer les sédiments contaminés par des métaux lourds. La suppression est finalement réaffirmée en novembre 2018 par un arrêté préfectoral annonçant la démolition de Vezins au printemps 2019 suivie de celle de la Roche-qui-boit (figure 2).
- 10 Au-delà des questions techniques pour lesquelles des études ont été menées, l'effacement des barrages impose aux élus de s'interroger sur le paysage qu'ils souhaitent demain, sur les bénéficiaires de ce dernier (cadre de vie des habitants, décor/aménités pour attirer des touristes, milieu préservé pour la biodiversité) et sur les modalités d'entretien. L'État, propriétaire du barrage de Vezins, et EDF, propriétaire du barrage de la Roche-qui-boit, ont prévu de transférer la maîtrise foncière de 200 hectares de fond de vallée aux collectivités locales. L'opération constitue ainsi une opportunité unique de réaménagement d'un linéaire de 20 km.

## Une combinaison de méthodes d'enquêtes pour saisir la place du paysage dans le conflit

- 11 La démarche mise en œuvre s'appuie sur plusieurs méthodes permettant à la fois de questionner les représentations individuelles et de suivre les débats collectifs qui ont accompagné la construction du projet depuis 2009 (figure 2).

Figure 2. La démarche d'enquête dans la chronologie du projet de restauration



- 12 Les positions des acteurs institutionnels et des élus ont été abordées à travers un travail d'observation participante (Germaine et Lespez, 2014, 2017). Nous avons suivi de l'intérieur les deux études visant à proposer des pistes pour la reconversion paysagère et économique de la vallée : le schéma de développement durable de la vallée de la

Sélune confié au bureau d'études ETHEIS par la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche de 2011 à 2013 et une étude commandée par le syndicat mixte du Pays de la Baie confiée aux Maîtres du Rêve de 2014 à 2016 (figure 2). Nous avons participé de manière active, comme membres du consortium, à la 1<sup>re</sup> étude puis suivi de manière passive l'avancée de la seconde étude. Dans les deux cas, nous avons pu participer aux comités techniques et de pilotage ainsi qu'à des ateliers plus ouverts (figure 2). Les documents intermédiaires ainsi que les rapports finaux livrés par ces bureaux d'études ont fait l'objet d'une analyse tout comme les rares documents de communication produits par les promoteurs de l'arasement. Nous avons assisté aux commissions locales d'information (CLI) organisées par l'État.

## Enquêtes auprès des riverains et usagers

- 13 Cet article s'appuie sur un atelier organisé en novembre 2017. Celui-ci a réuni 18 habitants de la vallée un samedi matin. Ces derniers n'occupent pas de mandat d'élu ou d'emploi en lien avec la gestion de la rivière et ne sont pas impliqués dans le bureau de l'association des Amis du barrage. Le groupe composé de 7 femmes et 11 hommes est hétérogène du point de vue de l'âge, des métiers et des lieux de résidence (seule la partie en aval n'est pas représentée). Les échanges d'une durée de 3 heures se sont organisés autour de 4 tables modérées par un chercheur qui veillait au partage de la parole. Une carte de la vallée permettait de localiser les lieux cités. Après un tour de table de présentation, la discussion était partagée entre un temps individuel pendant lequel chaque habitant a partagé sa relation personnelle à la rivière (lieu de résidence, lieux fréquentés et usages, souvenirs) et un temps collectif pendant lequel les participants ont échangé sur les lieux faisant patrimoine et les événements marquants dans l'histoire de la vallée. À l'issue des échanges, chaque groupe a présenté une synthèse orale.
- 14 Ces résultats sont mis en perspective avec des entretiens semi-directifs conduits sur le terrain entre l'été 2014 et le printemps 2017<sup>4</sup> : plus de 60 entretiens auprès d'élus, de techniciens et de représentants associatifs et plus de 150 entretiens auprès d'usagers et habitants. Pour recueillir les discours des différents acteurs sur la nature, des questions leur étaient posées sur leurs pratiques et leur fréquentation des lacs et de la rivière ainsi que sur leurs perceptions de ces derniers. Les projets concernant le devenir des barrages étaient ensuite abordés. Il était plus spécialement demandé de décrire la Sélune et, à la fin de l'entretien, de se projeter dans le futur en imaginant la vallée de demain (avec ou sans les lacs). Les entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels ont systématiquement été enregistrés et retranscrits, tout comme les échanges lors de l'atelier tandis qu'une partie des rencontres avec les usagers, pêcheurs et propriétaires riverains des lacs, a fait l'objet d'une prise de notes. En complément, nous avons assisté aux nombreuses réunions publiques organisées par les Amis du barrage, principal acteur de l'opposition au démantèlement des barrages.

## Le paysage de demain proposé par les experts et les promoteurs de l'arasement

- 15 Il s'agit à présent de s'interroger sur la manière dont ces paysages sont abordés par les bureaux d'études chargés d'accompagner les collectivités mais aussi les services de

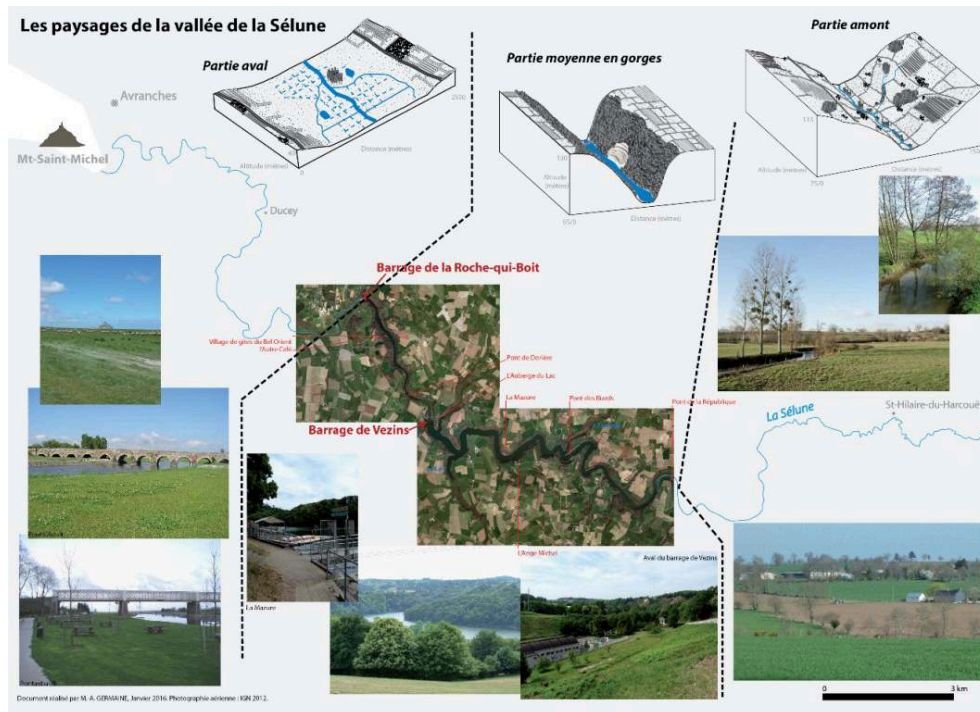
l'État (DDTM de la Manche) et les promoteurs de l'arasement (Agence de l'eau Seine Normandie, notamment).

## Une vallée aux paysages multiples

- 16 Beaucoup des personnes interrogées ont une vision partielle de la vallée, centrée autour de leur habitation, d'un lieu qu'ils fréquentent ou, le plus souvent, d'un des ponts qui constituent des lieux privilégiés d'accès à la rivière. Il n'existe en effet aucune route longeant la rivière. Ces contraintes favorisent une vision très discontinue de la vallée à tel point que pour certains « les lacs ce n'est pas la Sélune, et la Sélune ce n'est pas les lacs » (un habitant, 2015). Un technicien de rivière explique ce sentiment à propos du lac de la Roche-qui-boit : « Il y a un esprit lac, on oublie même qu'il y a une rivière, c'est une grande étendue, c'est calme. » Tandis que certains paysages de vallées s'imposent facilement, d'autres passent inaperçus (Germaine, 2010). Cette difficulté à appréhender la Sélune dans son ensemble n'a pas été prise en compte par l'État. À l'exception de la parution d'un *Journal de l'opération d'effacement des barrages* (12/2012, 09/2013, 02/2014, 09/2014) remplacé par un *Bulletin d'informations sur les travaux de vidange et de gestion sédimentaire* (03-10/2017, 06/2018), l'État a peu communiqué. Surtout, ces documents ne fournissent aucun élément sur les raisons du démantèlement ni précisions sur ce qu'est la continuité écologique.
- 17 Une approche classique de géographe démontre, elle aussi, que la vallée n'est pas identifiée comme une entité paysagère à part entière. Elle traverse plusieurs unités paysagères (Brunet, 2001). Si la vallée peine à être reconnue, c'est aussi parce qu'elle renferme une grande diversité de paysages. Trois séquences paysagères sont distinguées (figure 3) :
- À l'amont (de la source à Saint-Hilaire-du-Harcouët), la vallée encaissée et large s'inscrit dans un relief vallonné marqué par des paysages agricoles et un bâti dispersé.
  - Bien que relativement court (20 km), le tronçon intermédiaire (entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et le barrage de la Roche-qui-boit) se distingue par son encaissement (70 m) et la présence des lacs : « La retenue d'eau de la Sélune, entourée de sa galerie boisée, apparaît comme un monde à part. » (*Ibid.*) Quasi invisible de l'extérieur, ce tronçon renferme des méandres et des versants pentus boisés avec quelques affleurements rocheux. À l'exception du village de Vezins et des cabanons de pêche, le bâti est rare.
  - À l'aval (de Ducey à l'embouchure), la basse vallée présente un profil en travers très large. Cette zone de transition vers la baie renferme des herbages et des présalés.



Figure 3. Les « gorges de la Sélune », un tronçon intermédiaire proposant des paysages originaux dans une vallée ordinaire



Source : Etheis, 2012, réalisé par Marie-Anne Germaine.

## Paysage singulier ou paysage ordinaire ?

- 18 Le diagnostic remis par Etheis<sup>5</sup> (2012) s'articule autour de 10 thèmes dont le premier est dédié aux paysages. Le paysage est envisagé comme cadre de vie et élément participant au bien-être des populations (Conseil de l'Europe, 2000) : « Les habitants doivent être les premiers bénéficiaires » du projet qui doit être « construi[t] avec et pour les acteurs locaux, les élus et les habitants » afin de garantir une « vallée partagée » (Etheis, 2012). En 2011, une série d'ateliers thématiques est organisée par Etheis avec des élus, des représentants associatifs et des techniciens dans le but de construire un diagnostic partagé du territoire. Un de ces ateliers est consacré au paysage. Le bureau d'études présente ses conclusions affirmant que la Sélune renferme des paysages ordinaires (Dewarrat *et al.*, 2003 ; Conseil de l'Europe, 2000) par rapport aux paysages remarquables de la baie classés au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979 ou aux vallées emblématiques de la Normandie occidentale (Suisse normande, vallée de la Touques), mais qu'elle se démarque par la présence de deux barrages hydroélectriques présentant des dimensions peu habituelles dans le nord-ouest de la France (Lespez, 2012)<sup>6</sup>.
- 19 L'arrière-pays dispose de paysages de qualité mais non exceptionnels et son attractivité ne peut être comparée à celle du littoral. Quelques semaines plus tôt, la presse locale titrait pourtant sur les 800 emplois menacés dans le Sud Manche par la disparition du lac : ce nombre englobe en réalité les emplois du tourisme au Mont Saint-Michel tandis que les emplois directement dépendants des barrages (EDF : 3 ETP<sup>7</sup>) ou des lacs (la Mazure : 18 ETP, autres établissements d'hébergement -restauration - loisirs installés à proximité des lacs : 10 ETP et des saisonniers) ne sont pas aisés à comptabiliser. La

reconnaissance du caractère « ordinaire » des paysages de la vallée visait à cerner les orientations du projet de territoire : la priorité est-elle de maintenir un cadre de vie de qualité et de développer des aménités pour les habitants ou bien s'agit-il de valoriser les paysages les plus attractifs dans le cadre d'un projet touristique alternatif profitant de la fréquentation de sites emblématiques proches ?

- 20 L'emploi de l'adjectif « ordinaire » (Fourault-Cauët, 2014) a été vivement contesté par les acteurs locaux, notamment par le président et le vice-président des Amis du barrage. Les habitants témoignent d'un fort attachement aux lacs décrits comme des paysages extra-ordinaires qui permettent de se démarquer. Les lacs offrent un décor original jugé digne d'intérêt. Les références aux paysages canadiens (couleurs automnales des arbres, reflets dans l'eau) sont par exemple récurrentes. La suppression des barrages et donc des lacs inquiète : « Si on enlève les barrages, on aura une vallée ordinaire » (Un habitant, 2017). L'espace de comparaison est local : les habitants se réfèrent à la configuration de la rivière en amont – « est-ce que ce sera aussi calme et plat que sur Saint-Hilaire... ? » (un habitant, juin 2017) – ou à des rivières voisines – « si on retire les barrages, il n'y aura plus rien. Même si on nous dit qu'on va faire une belle vallée, parce que des belles vallées il n'y en a pas loin, mais des grands lacs comme ça, il n'y en a pas partout » (un élu, 2017). À l'inverse, des élus témoignent de leur accord sur ce constat reconnaissant que le paysage de la vallée est relativement banal – « il y a des endroits sympatiques mais pas transcendants » et en déduisent qu'il y a du travail à faire pour mettre en valeur le territoire.
- 21 Etheis extrait le tronçon médian de ce constat et le qualifie de « gorges ». Ce terme est repris (trop) hâtivement par les services de l'État qui en font le logo de la nouvelle vallée apposé sur la couverture du bulletin d'informations destiné aux riverains, avec la mention « Gorges de la Sélune ». C'est une manière d'imposer une nouvelle identité territoriale. La DDTM essaye de démontrer que les paysages resteront attractifs en publiant des cartes postales antérieures à l'enneigement. L'abaissement du niveau de l'eau doit accentuer l'encaissement de la vallée : les « gorges de la Sélune » rejoindraient les paysages des « montagnes de Normandie » (Labadille, 2006) localisées le long du synclinal bocain (Brunet *et al.*, 1984 ; Germaine, 2008 ; Barraud et Portal, 2013). Les habitants refusent ce terme proposé par l'État, promoteur de l'arasement, mais aussi parce qu'ils ne souhaitent pas se projeter dans une vallée sans lacs. C'est une manière d'affirmer que l'originalité et l'intérêt de la vallée résident dans les lacs. La suppression des barrages est associée à la perte d'un symbole du territoire et à un risque de banalisation (Debarbieux, 1995).

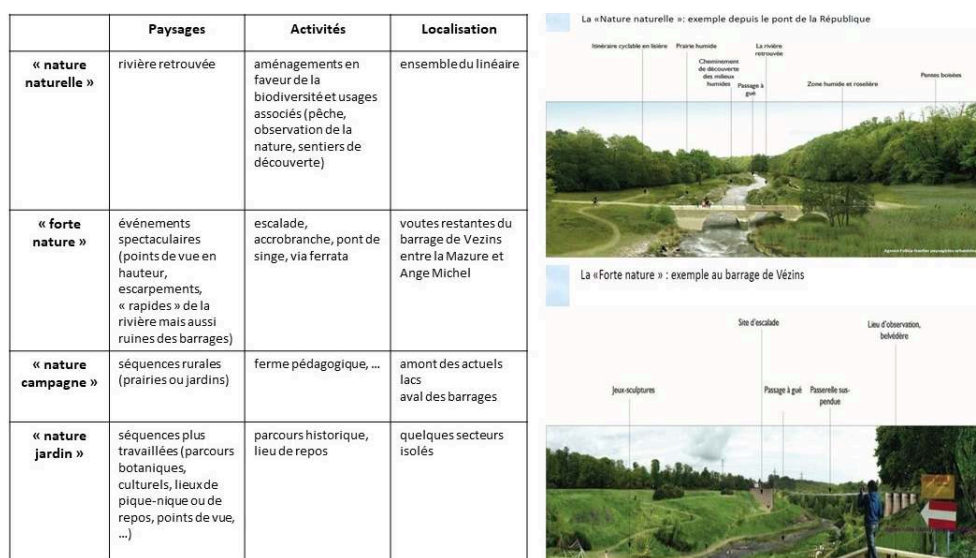
## Le projet de paysage ou les quatre natures de la Sélune

- 22 Dans le prolongement de l'étude conduite par Etheis, le Pays de la Baie, désigné comme devant porter politiquement l'après-barrages (Germaine et Lespez, 2014), commande une nouvelle étude pour définir les modalités concrètes du projet après effacement. Les élus sont alors en demande de solutions pour les aider à se projeter dans la future vallée et la capacité du consortium à produire des photomontages est un élément clef au moment du choix de l'équipe. L'équipe choisie est pilotée par Maîtres du Rêve et inclut des paysagistes (agence Folléa Gautier).
- 23 Les paysages sont appréhendés selon une approche sensible mettant en avant les caractères « discrets », « secrets », « protégés » ou encore « cachés » de la vallée qui,

préservée, reste « à l'écart » et « méconnue ». Ces éléments sont mobilisés pour compenser le « manque [d']une idée forte, [d']une colonne vertébrale qui permette d'affirmer la vallée de la Sélune comme une destination d'excellence écotouristique » (Maîtres du Rêve, 2014). La vallée de la Sélune est identifiée comme un « refuge de tranquillité aux portes de la baie du Mont Saint-Michel » (*ibid.*). Les résidents figurent parmi le public visé mais le projet semble plutôt tourné vers l'extérieur. Deux scénarios contrastés, « vallée nature » et « vallée loisirs » sont proposés aux élus par les Maîtres du Rêve. Ils doivent aider les élus à se positionner sur l'ambition du projet. L'étude intervient en effet sans qu'une adhésion au projet soit acquise et les scénarios ne sont pas présentés à la population (Germaine et Lespez, 2017).

- 24 Les Maîtres du Rêve soulignent l'opportunité unique d'aménager des circulations douces le long de la rivière. La « vallée des promenades » ressort comme une idée forte du projet : elle s'appuie sur la combinaison de plusieurs cheminements (vélo, piéton, équestre) dans le fond de vallée et sur les versants permettant de concilier les usages (pêche, kayak). Les propositions assument la production d'un nouveau paysage sur la base d'un projet entre développement et préservation. Il s'agit de faire de la vallée de la Sélune une destination nature en visant « ni sanctuaire naturel exclusif, ni parc de loisirs artificialisant tout l'espace » (Maîtres du Rêve, 2014). Est donc assumé, comme dans le travail d'Etheis, le fait que les paysages de demain seront le résultat de choix politiques des élus. La fermeture des paysages de la vallée par la végétation arborée est identifiée comme un risque dans les deux études (réduction des accès à la rivière, disparition des points de vue). Le choix de modalités de gestion est nécessaire pour recréer une vallée attractive : celles-ci s'orientent vers l'agriculture (contractualisation, pâturage extensif) ou une gestion paysagère de type jardinatoire (Blandin, 2009). C'est donc une nature jardinée et maîtrisée qui est proposée : le laisser-faire ou la non-gestion ne sont pas envisagés. Cependant, cette nature demande plusieurs préalables dont, en particulier, l'affectation des terrains à une entité existante ou à créer et un portage politique. L'aménagement des territoires, la création de cheminements au fil de la Sélune, la valorisation du site de Vezins et la création d'un belvédère représentent un coût total de 16,4 millions d'euros. À ce jour, aucune enveloppe financière n'est prévue.
- 25 Dans le détail, le projet de paysage proposé par Maîtres du Rêve repose sur une déclinaison de la nature : l'alternance de séquences de « nature naturelle », de « forte nature », de « nature campagne » et de « nature jardin » est suggérée (figure 4). La vallée de la Sélune est envisagée comme un lien vers les paysages exceptionnels de la baie.

Figure 4. Les quatre « natures » de la vallée des Promenades

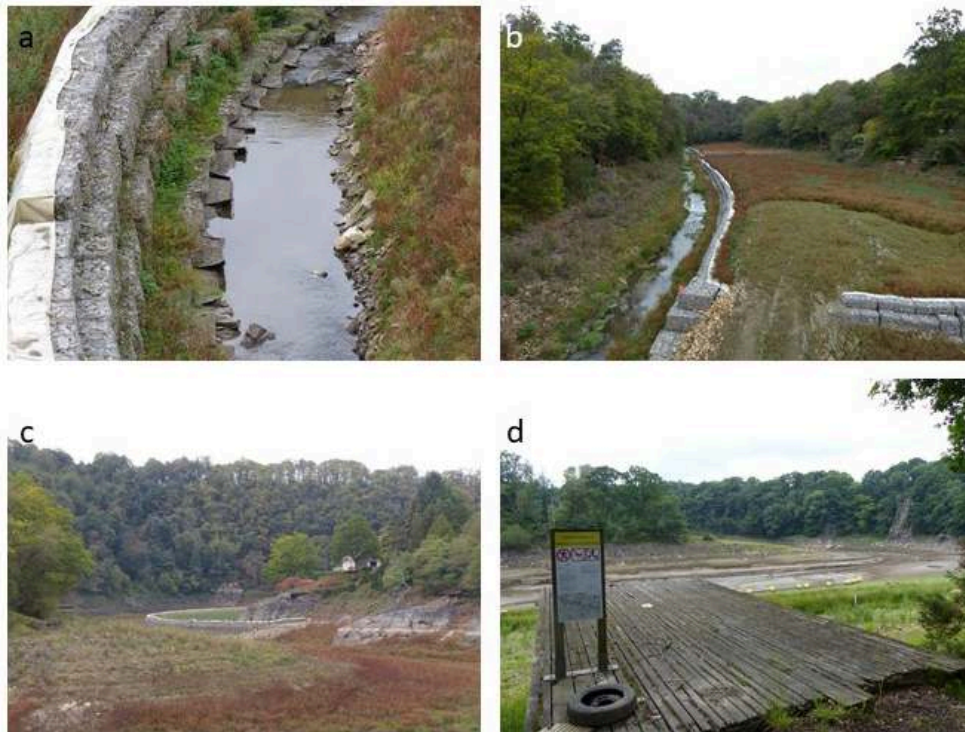


Source : Maîtres du Rêve, 2015.

### La « renaturation » de la vallée pour les promoteurs de l'arasement

- 26 Pour l'Agence de l'eau Seine Normandie, principal financeur de l'opération, l'effacement vise à « renaturer une vingtaine de kilomètres de rivière » et à « remplacer ce lac par une rivière courante ». Le retour à la rivière naturelle ne vise pas seulement à retrouver « la rivière d'antan peuplée de saumons » mais aussi un paysage passé : « La vallée de la Sélune était encore il n'y a pas si longtemps un écrin de nature sauvage où le fleuve rejoignait sans obstacle la baie du Mont-Saint-Michel et la mer. » Le collectif des Amis de la Sélune, créé en 2011 et regroupant des ONG environnementales, évoque quant à lui « la possibilité de rendre à nouveau sauvage » la rivière.
- 27 Le contenu des travaux comporte en réalité peu, voire aucune, préconisations claires concernant la configuration du paysage (forme et profil du chenal, plantations...). Ces éléments paysagers relèvent de ce que l'État a nommé les « travaux de renaturation » (DDTM50, 2018). Ce terme, discutable (Lespez *et al.*, 2013 et 2015), est réservé dans le discours de l'État à la phase finale du projet qui suivra la démolition des barrages. Elle vise à « restituer un espace de qualité » (DDTM50, 2018) par démontage des casiers en dur créés pour stocker les sédiments sur l'Yvrande puis remodelage des sites où les sédiments ont été déposés « pour un paysage acceptable et fonctionnel » (*ibid.*) (figures 5a, b, c). Du fait de la présence de métaux lourds, le chantier repose sur une gestion sédimentaire préalable qui s'appuie sur des choix techniques lourds : les sédiments sont piégés sur place et enfouis dans des casiers recouverts de sédiments non contaminés (figure 5b). Le chantier impressionnant interroge les habitants sur le sens du terme « renaturation » lorsqu'ils observent les pelleteuses, les barges, les gabions ou encore les casiers créés artificiellement (figure 5). L'aménagement en tant que tel de la vallée est, quant à lui, confié aux collectivités locales qui à ce jour n'ont pas défini de projet.

Figure 5. Les travaux de gestion sédimentaire dans la retenue de Vezins en 2018



a : Les gabions créés pour déplacer le cours de l'Yvrande, affluent de la Sélune contaminé par des métaux lourds ; b : casiers de stockage des sédiments pollués le long de l'Yvrande, dont le lit a été déplacé en rive droite au pied du versant ; c : stockage de sédiments dans un des méandres du lac ; d : ponton de pêche devant le lac à se).

## Le paysage, un moyen de construction d'un projet pour la rivière restaurée ou un cristallisateur du conflit ?

- 28 Il s'agit à présent d'examiner la place occupée par le paysage dans le conflit. Nous différencierons le rôle qu'il a joué dans la mobilisation des acteurs locaux dans l'opposition et la manière dont il est mobilisé par les parties prenantes dans le débat public.

### Le réveil provoqué par l'annonce de la suppression des barrages : la (re)découverte des paysages

- 29 L'annonce de l'arasement a réveillé une partie de la population locale en révélant l'attachement aux lieux et en plaçant les barrages sur le devant de la scène. C'est au moment où ils risquent de disparaître que les riverains prennent conscience de leur attachement à leur paysage quotidien (Melé *et al.*, 2003 ; Bigando, 2008). Beaucoup d'habitants n'arrivent pas à croire à la disparition des barrages : « On n'imaginait pas que ça arriverait comme ça, parce que c'était notre vie, c'était les loisirs » (une propriétaire de cabanon, 2018). Le paysage des lacs peut être considéré comme un patrimoine collectif ou un bien commun (Sgard, 2010). Le sentiment de perte ressenti par les habitants est le moteur de la contestation : l'effacement représente une menace de « rupture par rapport à leurs modes de vie, une destruction de leurs repères

quotidiens et historiques et une atteinte à leur identité collective » (Fortin, 2006). On assiste à un processus de territorialisation « qui trouve son unité et son identité dans la contestation d'un projet perturbateur » (Lolive, 1997). Le projet génère beaucoup d'incompréhension – « c'est un super-site et on veut tout casser » (un habitant, 2017) – mais il a aussi pour vertu de placer la Sélune sous les projecteurs : « La Sélune n'avait pas de place avant ce projet d'arasement. Il offre une opportunité de développement sur ce territoire, qui n'a jamais fait l'unanimité. La vallée est restée telle quelle, secrète, on ne s'y est pas réellement intéressé » (une chargée de mission, 2015). Les travaux de gestion sédimentaire ont particulièrement suscité l'intérêt des curieux malgré l'absence d'un programme d'animations : « L'arasement fait parler, donc ça fait voir le lieu. On en parle beaucoup » (une habitante, 2017). L'annonce a également contraint les élus locaux à analyser les raisons de ce choix. Une partie d'entre eux partage le constat d'un manque de mise en valeur du territoire et admet une part de responsabilité : « Quand les deux émissaires du ministère sont venus sur le terrain, ils nous ont dit "mais il n'y a rien sur votre lac". J'ai été vexé comme un pou... Mais c'est vrai, si on avait mieux valorisé, partagé... » (un élu, 2015).

- 30 Le réveil de la vallée se manifeste à travers les initiatives portées par les Amis du barrage. La lutte contre la suppression des lacs s'organise via des événements festifs : « Je pense que le groupe qui anime la vallée de la Sélune aujourd'hui c'est les Amis du barrage » (un habitant, 2017). Le contenu des panneaux installés par l'association témoigne d'un intérêt pour le paysage (figure 6). Le projet d'arasement contribue à construire une idée de la Sélune pouvant faire « paysage » (Lelli et Paradis, 2000).

Figure 6. Quelques panneaux installés par les Amis du barrage



- 31 Une grande partie des habitants et des usagers considère les lacs comme porteurs d'une nature sauvage (Arnould et Glon, 2006 ; Barraud, 2011) : « Il y a des passages qui sont

très sauvages, très encaissés [décrivant une sortie kayak sur le lac], et quand on est en tête de l'armada, on voit les hérons se sauver, c'est assez sympa » (un riverain, 2017). « J'habite ici depuis 30 ans [face au lac] parce que c'est un paysage superbe, sauvage ; j'ai une super vue : j'aime le sauvage » (un riverain, 2017). Les lacs permettent de bénéficier de certaines caractéristiques attendues de la nature, notamment la proximité avec des éléments vivants, animaux ou végétaux. Cette nature, centenaire, est envisagée comme un écosystème vivant à part entière. L'encaissement et l'isolement de la vallée dans la partie ennoyée en font un espace magique, intime qui inspire l'apaisement. On vient s'y ressourcer, se promener, pêcher. Les défenseurs des barrages souhaitent conserver ce paysage considéré comme immuable et naturel.

## De la peur de la friche à la prise en main de l'entretien du paysage

- 32 Face à l'absence de projet local, les seules informations offertes aux habitants sont celles du retour à une rivière « naturelle ». Cette perspective suscite la peur de la friche chez des riverains qui redoutent l'abandon de la vallée. Le foncier libéré sera rétrocédé aux collectivités locales qui n'ont encore pas communiqué sur leurs intentions (gestion écologique, laisser-faire, aménagement, pâturage ou fauche). Sans intervention, la végétation rivulaire et de fond de vallée coloniserait, selon des successions classiques, les espaces dénoyés et aboutirait à une fermeture du fond de vallée (Depoilly et Dufour, 2015 ; Dufour *et al.*, 2019). La crainte est forte que les barrages soient supprimés et le fond de vallée laissé en l'état : ils évoquent « un grand trou béant », « le vide », « des boues ». Un élu s'alarme ainsi : « Si c'est vidé et qu'on n'a pas de solution... ça peut être catastrophique. On peut avoir une friche sur 30 km, ce qui serait quand même catastrophique. » Pour les habitants ruraux, le développement d'une végétation spontanée inquiète : ce paysage ne correspond pas aux codes d'une nature bien entretenue et renvoie à un modèle non accepté, celui d'une nature non maîtrisée par les humains, et susceptible d'être envahissante (Le Floch *et al.*, 2005 ; Le Floch et Devanne, 2007 ; Schnitzler et Génot, 2012 ; Beau, 2017). L'absence de projet pendant la phase de transition, pourtant longue (17 mois pour la gestion des sédiments, puis encore plusieurs mois pour la destruction des ouvrages) ne contribue pas à l'appropriation de la nouvelle vallée. Cette crainte est d'autant plus vive que la vidange montre un paysage qui ne rassure pas. C'est aussi la mort d'activités économiques et d'une vie sociale qui est redoutée à travers la perte du paysage connu. Les cabanons de pêche sont déjà délaissés tandis que les pontons dominant le fond de vallée asséché de plusieurs mètres. Ce paysage considéré comme une friche représente la fin du tourisme et de l'intérêt pour ces lieux qui sont menacés de retourner vers l'ordinaire. Bref, il signe la mort récréative et sociale de la vallée.
- 33 Cette inquiétude conduit à la question de l'entretien. Constatant que les abords du lac étaient délaissés, les membres des Amis du barrage ont décidé en 2011 d'intervenir afin de mettre en valeur la vue sur le lac pour que les participants à la fête de l'eau puissent en profiter. Dans le prolongement de cette première initiative, le vice-président organise chaque année depuis 2015 une journée de nettoyage visant à remettre en état des chemins de randonnée, des points de vue ou les abords des lacs. Ce sont ainsi entre 50 et 100 personnes qui se réunissent pour assurer, avec leur propre équipement, l'entretien des paysages. Outre le lien social créé par ces journées, cette expérience favorise la découverte de la vallée : chacun échange ses connaissances sur les réseaux de sentiers et ses points de vue préférés. Cette initiative fait tache d'huile puisque la

mairie de Les Biards (limitrophe du lac de Vezins) organise depuis 2015 une journée de balisage des chemins de randonnée qui mobilise entre 15 et 20 bénévoles. Le paysage devient un outil pour montrer la qualité des lieux et convaincre de conserver les barrages. C'est à la fois en tant que cadre de vie des habitants mais aussi cadre attractif d'activités de plein air que les paysages des lacs sont valorisés. La peur de la suppression des barrages et de la friche a ainsi motivé une prise en charge du paysage via l'organisation de chantiers de nettoyage, de débroussaillage mais aussi de balisage des chemins. Il s'agit pour des citoyens et des associations de s'emparer de leur territoire via les chemins, les points de vue, etc.

## Des paysages ordinaires peuvent-ils être un argument dans un conflit environnemental ?

- 34 L'opération d'effacement des barrages a fait l'objet de fortes contestations (Germaine et Lespez, 2014, 2017). Cependant, parmi les arguments mis en avant par les opposants à l'arasement, plusieurs préoccupations devancent le paysage : l'aggravation redoutée des inondations puisque les barrages ont un effet retard sur les crues et le transfert dans la baie de polluants agricoles et des sédiments issus de l'amont puisque le rôle de filtre des barrages ne serait plus assuré (marée verte). Les paysages emblématiques de la baie sont plus convoqués que ceux directement concernés. Il est vrai que la transformation du paysage de la vallée de la Sélune ne concerne, elle, que le secteur médian de la vallée et ses habitants – 40 maisons avec vue directe sur les lacs et 130 cabanons (Germaine *et al.*, 2016) – et usagers qui verraient leur cadre de vie transformé. Les arguments mobilisant la baie semblent privilégiés car ils ont une capacité à rendre compte d'enjeux concernant un plus grand nombre de personnes et une variété de publics (touristes, naturalistes, pêcheurs, conchyliculteurs).
- 35 Si l'argument paysager est brandi par des collectifs face à des projets d'urbanisation (Melot, 2011) ou d'infrastructures (Lolive, 1997 ; Labussière, 2009), la transformation du paysage ne semble pas ici considérée comme une revendication suffisamment légitime car « il fait intervenir ce que l'on repousse habituellement au nom de la "subjectivité" : le sensible, l'imaginaire, l'affectif, l'émotion » (Sgard, 2010, p. 9). L'attachement au paysage ne se trouve que rarement exprimé dans les communiqués de presse ou autres prises de parole qui mettent d'abord en exergue les considérations techniques (énergie, inondations), scientifiques (bien-fondé du projet, doutes sur le retour du saumon), procédurales (manque de transparence et de concertation) ou encore financières pour lesquelles une bataille d'expertise, voire de chiffres, est possible. Le paysage semble constituer une question trop subjective et sensible pour être débattue publiquement et encore plus pour servir de point d'ancrage à la résolution du conflit. L'analyse des articles parus dans la presse locale confirme ce constat : parmi les 515 articles recensés dans les journaux *Ouest-France* et *La Gazette de la Manche* entre 2001 et 2015, le terme paysage<sup>8</sup> reste longtemps en retrait derrière d'autres termes révélateurs des enjeux occupant le devant de la scène : pêche, emploi, pollution ou encore tourisme (Le Lay et Germaine, 2017).
- 36 La liste des arguments évoqués par les personnes s'étant exprimés lors de l'enquête publique constitue un autre témoignage de la place secondaire du paysage (Néron *et al.*, 2014). Parmi les avis défavorables (47 %), les arguments dominants relèvent de l'utile (perte de production d'énergie, 70 % ; suppression d'une réserve d'eau, 53 %), de la



sécurité (aggravation du risque d'inondation, 69 %) et de l'économie (coût de l'opération, 63 % ; perte d'emplois, 48 %). Seuls 36 % dénoncent la destruction du patrimoine industriel, 17 % la dénaturation du paysage et 11 % la perte d'attrait touristique. Il faut noter que deux associations nationales connues pour la défense du paysage se sont exprimées défavorablement. Cependant, elles ne mobilisent pas les arguments affectifs des habitants mais se réfèrent à un argumentaire plus proche des préoccupations environnementales. L'association Maisons paysannes de France déplore le manque de « garanties pour ce qui concerne les boues polluées, l'impact paysager sur la vallée et le respect de l'environnement » (p. 45) tandis que la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France « demande de conserver les barrages, car leur démantèlement engendrerait une pollution généralisée des eaux [et] déclare que ce projet va à contresens de celui du rétablissement du caractère maritime du Mont-St-Michel » (p. 44). Pour ces paysages ordinaires, le paysage s'impose donc comme une préoccupation locale.

## Conclusion

- 37 Les paysages sont le produit de la rencontre du milieu naturel et des activités humaines, mais ils ne prennent sens et n'existent qu'au travers des regards des observateurs. Le projet d'arasement des barrages de la Sélune a conduit à la (ré)invention d'un paysage de la vallée, proposé par des experts, discuté dans des instances de décision ainsi que par la population. L'émotion suscitée par cet événement tiers fait (ré)exister le territoire local. Le projet d'arasement a bouleversé la manière d'appréhender les lieux, conférant aux barrages et aux lacs un statut de paysage qu'ils n'avaient pas forcément. Le projet d'arasement, bien que contesté, est donc aussi une opportunité de mettre la Sélune sur le devant de la scène alors que l'attention est tournée sur le Mont-Saint-Michel et de construire un projet pour l'arrière-pays. Cette interrogation est suscitée particulièrement par une peur de l'abandon qui se matérialise par l'arrêt de l'entretien de la vallée (friche) et l'absence de projets de reconversion garantissant une dynamique pour le territoire. L'entretien du paysage est donc au cœur des préoccupations, générant de nouvelles formes de prise en charge et d'organisation collective. La volonté d'un retour à une rivière « naturelle » s'oppose à une demande de nature maîtrisée, entretenue et valorisée qui s'exprime autour des craintes de la friche et de la volonté d'entretenir la nature (Brossier *et al.*, 2008 ; Eycheenne et Bories, 2018). Au final, le conflit lié aux barrages de la Sélune, en bousculant les paysages et les représentations de ces derniers, peut amener les acteurs du territoire à s'emparer de leur paysage, de la rivière et des lacs.
- 38 Dans le même temps, on observe que l'argument paysager est absent du débat public. Seuls les paysages ayant une existence institutionnelle semblent pouvoir être mobilisés comme des revendications légitimes. La valeur ordinaire des espaces considérés n'est pas discutée sur le plan politique comme si celle-ci ne pouvait relever de l'intérêt général. Les opposants à l'arasement préfèrent mener le combat en s'appuyant sur d'autres registres jugés plus sûrs pour convaincre de la pertinence de leur lutte. Parallèlement, les experts paysagistes ne semblent pas s'être totalement emparés des principes de la Convention européenne du paysage en faveur d'une prise en compte des paysages du quotidien.

- 39 La restauration écologique peut être une opportunité pour s'interroger sur le devenir des rivières mais il reste à écouter ce qu'ont à dire les populations et élus à ce propos. Si l'envergure du projet Sélune a permis le recrutement de deux cabinets d'études investis sur les dimensions socio-économiques, dont un comportant des paysagistes, les aspects paysagers (qui plus est de perception paysagère) sont souvent peu pris en charge dans les projets de restauration écologique. La plupart des (petits) projets sont confiés à des bureaux d'études qui ne traitent pas de cette dimension. Pour autant on voit bien qu'elle occupe une place importante dans la mesure où l'enlèvement d'ouvrages entraîne une reconfiguration du paysage de la rivière plus ou moins forte (Lespez et Germaine, 2016 ; Jørgensen, 2017). De plus en plus de maîtres d'ouvrage s'efforcent d'inclure cette dimension afin de faire en sorte que ces projets écologiques puissent répondre aussi à une amélioration du cadre de vie ou, au moins, prendre en compte les attentes des populations riveraines. Il semble important que ces dimensions soient présentes et non confondues avec ce qui relève de l'écologie. Au final, l'exemple de la Sélune témoigne de la cohabitation d'une pluralité de grilles de lecture du paysage. Si le paysage peut être un outil intégrateur, ce n'est qu'à condition de mettre en commun ces différents systèmes de valeur. C'est le défi auquel invite la Convention européenne du paysage en faisant du paysage un bien commun et un projet politique dont il s'agit d'accompagner les transformations en se fondant sur des valeurs partagées.

*Les auteurs remercient l'ensemble des personnes rencontrées dans la vallée de la Sélune, et tout spécialement les participants à l'atelier habitants organisé en novembre 2017. Ces travaux de recherche ont été menés dans le cadre du programme « Paysages, usages, représentations » financé par l'AESN (responsable Marie-Anne Germaine, université Paris Nanterre). Il s'agit d'un des volets du programme de suivi scientifique global de l'effacement des barrages de la Sélune (responsable Jean-Marc Roussel, INRA Rennes).*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnould, P. et Glon, E., « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord », *Annales de géographie*, n° 649, 2006/3, p. 227-238.
- Barraud, R. et Germaine, M.-A., *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations*, Versailles, Éditions Quae, 2017, 240 p.
- Barraud, R. et Portal, C., « Les petites vallées des Pays de la Loire. Du paysage pittoresque aux nouvelles interprétations patrimoniales : permanences et tensions contemporaines », *Noroi*, n° 228, 2013, p. 11-26, mis en ligne en septembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/4717>, DOI : 10.4000/noroi.4717.
- Barraud, R., « Rivières du futur, wild rivers ? », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série n° 10 « Fleuves, estuaires et cours d'eau : représentations et pratiques », 2011, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/11411>, DOI : 10.4000/vertigo.11411.
- Beau, R., *Éthique de la nature ordinaire. Recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, 342 p.

Bertrand, G., « Le paysage entre la nature et la société », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest européen*, t. 49, fasc. 2, 1978, p. 239-258.

Besse, J.-M., *La Nécessité du paysage*, Marseille, Parenthèses, 2018, 125 p.

Bigando, E., « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *Projets de paysage*, n° 1, décembre 2008, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le\\_paysage\\_ordinaire\\_porteur\\_d\\_une\\_identite\\_habitante](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante).

Blandin, P., *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, Éditions Quae, 2009, 124 p.

Brossier, J., Brun, A., Deffontaines, J.-P., Fiorelli, J.-L., Osty, J.-L., Petit, M. et Roux, M., *Quels paysages avec quels paysans ? Les Vosges du Sud à 30 ans d'intervalle*, Versailles, Éditions Quae, 2008, 152 p.

Brunet, P. avec la coll. de Girardin, P., *Inventaire régional des paysages en Basse-Normandie*, Caen, conseil régional de Basse-Normandie, DIREN de Basse-Normandie, 2 tomes, 2001, 871 p.

Brunet, P., Dionnet, M.-C., Houzard, G. et Provost, M., « Les gorges de la Vire et de la Souleuvre », Caen, DRAE, CERVIR, 1984, 52 p.

Cadiou, N. et Luginbühl, Y., « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine », *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 19-34.

Cholley, F., Perrin, T. et Vindimian, E., « Expertise du projet d'effacement des ouvrages de Vezins et La Roche-qui-boit sur la Sélune », CGEDD – Conseil Général de l'économie, 2015, 200 p.

Conseil de l'Europe, 2000, *Convention européenne du paysage*, Florence, 18 p.

Cormier, L., Lajartre, A. B. de et Carcaud, N., « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo. Revue européenne de géographie*, juillet 2010, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23187>, DOI : 10.4000/cybergeo.23187.

Darby, S., Sear, D. (eds), *River restoration : managing the uncertainty in restoring physical habitat*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2008.

DDTM 50, « Effacement des barrages de la Sélune », comité technique élargi du 12 mars 2018, 52 p.

Debarbieux, B., « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, t. 24, n° 2, 1995, p. 97-112.

Depoilly, D. et Dufour, S., « Influence de la suppression des petits barrages sur la végétation riveraine des cours d'eau du nord-ouest de la France », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 237, 2015, p. 51-64, mis en ligne en décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/5786>, DOI : 10.4000/noroi.5786.

Dewarrat, J.-P., Quincerot, R., Weil, M. et Woeffray, B., *Paysages ordinaires de la protection au projet*, Liège, Mardaga, 2003, 95 p.

Dufour, S., Rodriguez-Gonzalez, M., Laslier, M., « Tracing the scientific trajectory of riparian vegetation studies : Main topics, approaches and needs in a globally changing world », *Science of the total environment*, vol. 653, 2019, p. 1168-1185.

Etheis, « Schéma de développement durable de la vallée de la Sélune », 2012, 198 p.

Eychenne, C., Bories, O., « Les associations foncières pastorales dans les Pyrénées : mises en forme et préférences paysagères », *Projets de paysage*, n° 17, janvier 2018, URL : <http://>

www.projetsdepaysage.fr/fr/  
les\_associations\_fonci\_res\_pastorales\_dans\_les\_pyr\_n\_es\_mises\_en\_forme\_et\_pr\_f\_rences\_paysag\_res .

Flaminio, S., « (Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses », thèse de Doctorat, ENS Lyon, 2018, 500 p.

Fortin, M.-J., « Le paysage comme patrimoine collectif : de la découverte à la mobilisation citoyenne », *Histoire Québec*, vol. 12, n° 1, 2006, p. 29-34.

Fourault-Cauët, V., « Les espaces en creux de la protection environnementale, nouveaux terrains de recherche et d'action à explorer ? », *Bulletin de l'association de géographes français*, 91-1, 2014, p. 3-16.

Fox, C., Sneddon, C., Magilligan, F., « "You kill the dam, you are killing a part of me": The environmental politics of dam removal », *Geoforum*, vol. 70, 2016, p. 93-104.

Frémont, A., *La Région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 290 p.

Germaine, M.-A., Drapier, L., Lespez, L., Styller-Barry B., « How to include and better integrate stakeholders in river restoration projects ? The case of small dam removals », dans Cottet, M., Morandi, B., Piégay, H. (eds), *Social issues in river restoration projects : interdisciplinary perspectives from researchers and practitioners*, Chichester, John Wiley & Sons, à paraître.

Germaine, M.-A. et Lespez, L., « The failure of the largest project to dismantle hydroelectric dams in Europe ? (Sélune River, France, 2009-2017) », *Water Alternatives*, vol. 10, issue 3, 2017, p. 655-676, URL : <http://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol10/v10issue3/376-a10-3-2/file>.

Germaine, M.-A., Viry, M. et Menozzi, M.-J., « Construction des lieux et rapports à la nature. Cabanons et pêcheurs des lacs du Sud Manche », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 240, 2016, p. 77-100, mis en ligne en décembre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/5955>, DOI : 10.4000/noroi.5955.

Germaine, M.-A. et Barraud, R., « Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau », *Natures Sciences Sociétés*, n° 21, 2013, p. 373 -384.

Germaine, M.-A., « Évaluer la diversité des paysages de vallées. Réalisation d'une typologie en Basse-Normandie », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 207, 2010, p. 7-19, mise en ligne en juin 2010, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/2253>, DOI : 10.4000/noroi.2253.

Guisepelli, E., « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », *Cybergeo. Revue européenne de géographie*, mai 2005, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/3352>, DOI : 10.4000/cybergeo.3352.

Jørgensen, D., « Competing ideas of 'natural' in a dam removal controversy », *Water Alternatives*, vol. 10, issue 3, 2017, p. 840-852, URL : <http://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol10/v10issue3/384-a10-3-10/file>.

Jørgensen, D., Renöfält, B., « Damned if you do, dammed if you don't : Debates on dam removal in the Swedish media », *Ecology and Society*, vol. 18, n° 1, 2013.

Labadille, C.-E., *Montagnes de Normandie*, Athis-Val-du-Rouvre, Éditions Charles Corlet, 2006, 192 p.

Labussière, O., « Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu géographique entre singularité et exception », *L'Information géographique*, vol. 73, n° 2, 2009, p. 68-88.

- Le Calvez, C., « Rétablir la libre circulation piscicole dans les vallées fluviales : mise en perspective des enjeux et des aménagements à partir du cas de l'Aulne (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 237, 2015, p. 33-50, mis en ligne en décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/5779>, DOI : 10.4000/noroi.5779.
- Le Floch, S., Devanne, A.-S., « La "fermeture du paysage": au-delà de l'esthétique, les enjeux d'un espace rural ouvert », dans Berlan-Darqué, M. Luginbühl, Y., et Terrasson, D., *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Éditions Quae, 2007, p. 41-53.
- Le Floch, S., Devanne, A.-S., Deffontaines, J.-P., « La "fermeture du paysage": au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'Espace géographique*, vol. 34, n° 1, 2005, p. 49-64.
- Le Lay, Y.-F., Germaine, M.-A., « Déconstruire ? L'exemple des barrages de la Sélune (Manche) », *Les Annales de Géographie*, n° 3, 2017, p. 259-286.
- Lefeuvre, J.-C., Bouchard, V., « From a civil engineering project to an ecological engineering project : An historical perspective from the Mont Saint Michel Bay (France) », *Ecological Engineering*, vol. 18, n° 5, 2002, p. 593-606.
- Lejon, A.G.C., Renöfält, B.M., Nilsson, C., « Conflicts associated with dam removal in Sweden », *Ecology and Society*, vol. 14, n° 2, 2009, p. 4.
- Lelli, L., et Paradis-Maindive, S., « Quand le paysage ordinaire devient un paysage remarqué », *Sud Ouest européen*, n° 7, 2000, p. 27-34.
- Lespez, L. et Germaine, M.-A., « La rivière désaménagée ? Les paysages fluviaux et l'effacement des seuils et des barrages en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord-Est », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 67, 2016, p. 223-254.
- Lespez, L., Viel, V., Rollet, A.-J., Delahaye, D., « The anthropogenic nature of present-day low energy rivers in western France and implications for current restoration projects », *Geomorphology*, vol. 251, 2015, p. 64-76.
- Lespez, L., Viel, V., Cador, J.-M., Germaine, M.-A., Germain-Vallée, C., Rollet, A.-J., Delahaye, D., « Environmental dynamics of small rivers in Normandy (western France) since the Neolithic era. What lessons for today in the context of the European Water Framework Directive ? », in Arnaud-Fassetta, G., Masson, E., Reynards, E. (eds.), *European Continental hydrosystems under Changing water policy*, Munich, Verlag, 2013, p. 71-86.
- Lespez, L., *Paysages et Gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées et des plaines littorales en Basse-Normandie*, Caen, Presses universitaires de Caen, coll. « Bibliothèque du Pôle Rural », 2012, 336 p.
- Lolive, J., « De la contestation du tracé à la reformulation de l'intérêt général : la mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Techniques, territoires et sociétés*, 1997, vol. 34, p. 81-99.
- Luginbühl, Y., « Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », *Études rurales*, n° 121-124, 1991, p. 27-44.
- Marie, M., Bermond, M., Madeline, P. et Coinaud, C., « Une typologie des combinaisons d'utilisation agricole du sol en France en 2010 : propositions méthodologiques », *Mappemonde*, n° 114, 2014, 24 p.
- Maîtres du Rêve, « Définition du projet de valorisation socio-économique de la Vallée de la Sélune après l'effacement des barrages hydroélectriques de Vezins et de la Roche-qui-boit », 2014, 2 volumes, 116 et 106 p.

Melé, P., Larrue, C. et Rosemberg, M., (dir.), *Conflits et Territoires*, Tour, Presses universitaires François Rabelais, coll. « Perspectives, villes et territoires », n° 6, 2003.

Melot, R., « Contester au nom du paysage : les recours contre les documents d'urbanisme », *Projets de paysage*, n° 5, janvier 2011, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/\\_contester\\_au\\_nom\\_du\\_paysage\\_les\\_recours\\_contre\\_les\\_documents\\_d\\_urbanisme](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_contester_au_nom_du_paysage_les_recours_contre_les_documents_d_urbanisme).

Michelin, Y., « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », *Cybergeo. Revue européenne de géographie*, janvier 2000, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/1992>, DOI : 10.4000/cybergeo.1992.

Néron, A., Aubry, I. et Cordier, J.-C., « Enquête publique concernant le projet de démantèlement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-boit », préfecture de la Manche, 2014, 57 p.

Raffestin, C., *Pour une géographie du pouvoir* (1980), Lyon, B12S ENS Éditions, 2019, 346 p.

Rode, S., « Reconquête urbaine de la Loire et risque d'inondation : des représentations aux aménagements urbains », *Géocarrefour*, vol. 85(3), 2010, p. 221-228, mis en ligne en mars 2011, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/7960>, DOI : 10.4000/geocarrefour.7960.

Schnitzler, A. et Génot, J.-C., *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Versailles, Éditions Quae, 2012, 192 p.

Sgard, A., « Une "éthique du paysage" est-elle souhaitable ? », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1, mis en ligne en avril 2010, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/9472> ; DOI : 10.4000/vertigo.9472.

Sneddon, C., Barraud, R., Germaine, M.-A., « Dam removals and river restoration in international perspective », *Water Alternatives*, vol. 10, issue 3, 2017, p. 648-654, URL : <http://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol10/v10issue3/375-a10-3-1/file>.

## NOTES

1. Pour une illustration, voir l'exposition « La vallée de la Sélune à travers le regard de ses habitants » organisée dans le cadre du programme de recherche : <https://selune.hypotheses.org/3344>.
2. Le barrage de Kernansquillec sur le Léguer (22) supprimé en 1996 pour des raisons de sécurité mesurait 15 m de haut : c'est le plus haut barrage supprimé en France.
3. Celle-ci s'est déroulée du 6 septembre au 11 novembre 2015 : des urnes et des bulletins ont été déposés chez des commerçants et des bureaux de vote ont été organisés à l'occasion d'événements locaux.
4. Les enquêtes ont débuté avant la remise en cause du projet d'arasement intervenue suite à la venue en décembre 2014 de la ministre de l'Environnement sur la Sélune et ont été poursuivies après. Certaines personnes (élus, représentants associatifs) ont été rencontrés à plusieurs reprises.
5. Aux côtés d'Etheis, sont impliqués un bureau spécialisé dans l'environnement, un bureau de conseil en développement touristique et une équipe de géographes.
6. Les barrages sont rares en Normandie (Rabodanges, 17 m ; Dathée, 14 m). La région Bretagne compte 10 ouvrages supérieurs à 16 m de haut dont certains font l'objet d'une valorisation récréative, voire touristique, comme à Guerlédan mais ils sont éloignés de la Sélune.
7. Emploi équivalent temps plein.
8. Son apparition est liée à la mise en place d'un Observatoire photographique du paysage.

---

## RÉSUMÉS

À travers l'exemple d'un projet de suppression de deux barrages hydroélectriques (16 et 36 m de haut), cet article propose d'examiner la place du paysage dans la construction d'un tel projet et dans le débat qui l'accompagne sa mise en œuvre. La suppression d'obstacles en travers aboutit de fait à une reconfiguration importante des milieux et des paysages de la rivière. Impliquant la définition de nouveaux paysages, la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau se heurte sur le terrain à la multiplicité des représentations de la rivière et, plus largement, de la nature des différentes parties prenantes. Il s'agit de voir en quoi la pluralité des regards portés sur le paysage peut constituer un élément crucial pour appréhender les résistances vis-à-vis de la restauration écologique des cours d'eau. Cet article s'appuie sur la confrontation des représentations paysagères des riverains et usagers enquêtés via des entretiens qualitatifs, des propositions implicites des promoteurs de l'arasement et des propositions paysagères concrètes émises par les bureaux d'études, appréhendées dans le cadre d'une démarche d'observation participante. La mise en regard des projets de paysage formulés par les experts et des attentes exprimées par les habitants amène à réfléchir aux moyens de mieux prendre en compte la dimension paysagère. Alors que l'ensemble des projets d'effacement d'ouvrages conduit à créer de nouveaux paysages et pose la question des choix pour aménager l'espace dénoyé après abaissement ou disparition du plan d'eau, il semble nécessaire de prendre en considération les attentes des populations locales.

Through the example of a project for the removal of two hydroelectric dams of 16 and 36 metres in height spanning the Sélune River, this article examines the importance of the landscape in such a project and in the discussions concerning its implementation. The removal of obstacles spanning a river leads to a major reconfiguration of river environments and landscapes. The restoration of the river ecosystems involves defining new landscapes and at the same time this process is hampered by the great variety of representations of the stakeholders and by their different profiles. The aim is to see how the variety of views regarding the landscape can be crucial in addressing resistance to the ecological restoration of watercourses. This article is based on a confrontation of the representations of landscapes by residents and users in a survey, administered as part of a participant observation process, which involved qualitative interviews, implicit proposals made by the people promoting the levelling of the dams, and the concrete landscape project proposals made by design offices. The comparison of the landscape projects presented by the experts and the expectations expressed by the inhabitants pleads in favour of finding ways of more effectively taking the landscape into account. Since dismantling such structures results in the generation of new landscapes and raises the question of choices for the development of the dewatered areas, it seems necessary to take into consideration the expectations of local populations.

## INDEX

**Mots-clés** : paysage de vallée, restauration écologique, barrage hydroélectrique, friche, controverse paysagère

**Keywords** : valley landscape, ecological restoration, hydroelectric dam, wasteland, landscape controversy

## AUTEURS

### MARIE-ANNE GERMAINE

Marie-Anne Germaine est géographe, maître de conférences, université Paris Nanterre, LAVUE UMR 7218 CNRS.

marie-anne.germaine[at]parisnanterre[dot]fr

### LUDOVIC DRAPIER

Ludovic Drapier est géographe, doctorant, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Laboratoire de géographie physique UMR 8591 CNRS.

Ludovic.DRAPIER[at]lgp.cnrs[dot]fr

### LAURENT LESPEZ

Laurent Lespez est géographe, professeur, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Laboratoire de géographie physique UMR 8591 CNRS.

laurent.lespez[at]u-pec[dot]fr

### MARIE-JO MENOZZI

Marie-Jo Menozzi est socio-anthropologue. Elle enseigne à l'université Rennes 2 (PAST) et coordonne le bureau d'études Ethnozzi.

marie-jo.menozzi[at]orange[dot]fr

### OLIVIER THOMAS

Olivier Thomas est géographe, université Paris Nanterre, LAVUE UMR 7218 CNRS.

olivierthomas.box[at]gmail[dot]com